

**PROCES-VERBAL DE LA  
PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE L'ASSOCIATION SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE**



TENUE LE 15 OCTOBRE 2022 A VOLMERANGE-LES-MINES

L'Assemblée Générale Ordinaire de LA SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE (STEL) s'est réunie le samedi 15 octobre 2022, à l'EUROSTAND de Volmerange-les-Mines, sous la présidence de M. Jacques MENGIS.

\*\*\*\*\*

*La séance est ouverte à 9h30*

**PRESENCES DU COMITE DIRECTEUR**

Jacques MENGIS	Gérard GODEFROID	
Monique LENDORMI	Marco MENDES	
Adrien SOPPELSA	Serge DODSA	Philippe MULLER

**ABSENCES DU COMITE DIRECTEUR**

André JESSE	Benjamin MATT	François LUCIANI
-------------	---------------	------------------

**ETAIENT PRESENTS**

- ❖ 5 membres fondateurs (sur 30) avec 126 voix (sur 315)
- ❖ 27 membres actifs (sur 884) avec 27 voix (sur 884)

Soit une totalité de :

**32 membres (sur 914) avec 153 voix (sur 1199) pour un minimum de 229 personnes et 300 voix.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'était tenue le 03 novembre 2013, avait validé la modification des statuts, paragraphe 8, à savoir :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale sont valables dès lors que le quart de ses membres sont présents, avec le quart au moins des voix inscrites. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre du jour une deuxième Assemblée Générale à quinze minutes de la clôture de la précédente, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents. »

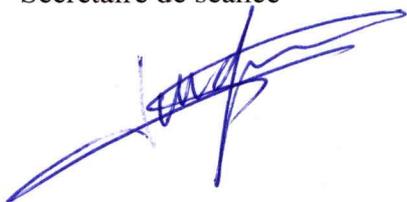


Le quorum n'ayant pas été obtenu à cette Première Assemblée Générale Ordinaire, le Président déclare qu'une seconde Assemblée Générale Ordinaire se déroulera d'ici un quart d'heure et clôture cette présente.

\*\*\*\*\*

*La séance est levée à 09h45.*

Secrétaire de séance



Le Président

Jacques MENGIS

